



1
Jours

Prêt de main d'oeuvre - sous traitance - portage salarial

dans RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT / Réf : JCF-DTRH-26

Objectifs de la formation

- Délimiter la notion de prêt de main d'oeuvre (à but lucratif et non lucratif)
- Définir l'intérêt de ces recours
- Déterminer les règles applicables à la sous traitance
- Déterminer les règles applicables au portage salarial
- Identifier la meilleure voie de recours au cas par cas

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Décrire le prêt de main d'oeuvre

- Une relation tripartite - Etude d'un contrat type
- Le prêt de main d'oeuvre à but non lucratif
- Le prêt de main d'oeuvre à but lucratif

2. Identifier l'intérêt pour l'entreprise

- Une main d'oeuvre compétente
- Une gestion simplifiée

Après-midi

3. Examiner la sous-traitance

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

Defi3
TRANSFORMER VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTER CLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE

- Pourquoi faire appel à un sous-traitant ?
- Les règles applicables à la sous-traitance
- Les obligations de l'entreprise d'accueil
- Les pièges à éviter
- Etude d'un contrat type

4. Examiner le portage salarial

- Dans quels cas faire appel à un « porté »
- La loi de modernisation du marché du travail
- Les règles applicables au portage salarial (Code du travail : articles L1254-1 à L1254-31)
- Sanctions pénales (Code du travail : articles L1255-14 à L1255-18) Etude d'un contrat type

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Tout public

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

